

Variants du Covid-19: le gouvernement demande désormais une distanciation physique de deux mètres

Pour limiter la transmission des variants du coronavirus plus contagieux, de nouvelles recommandations concernant le port du masque et la distanciation sociale doivent être publiées ce vendredi.

Par **Le Figaro**

Publié il y a 5 heures,

Mis à jour il y a 3 heures



Les ministres Jean Castex et Olivier Véran. *LIONEL BONAVENTURE / AFP*

La situation épidémique inquiète. Jeudi 21 janvier, le ministre de la santé Olivier Véran n'a pas exclu sur TF1 un nouveau confinement si la situation se dégradait encore. À ce jour, la France enregistre quelque 300 décès par jour, c'est bien moins que nos voisins

anglais qui enregistraient le 20 janvier 1820 décès, c'est-à-dire plus que les 1224 morts du 21 avril, son pic enregistré au printemps.

Pour limiter la transmission des variants du virus plus contagieux, le ministre a d'ores et déjà prévenu que les masques artisanaux ne suffisaient plus à assurer la protection collective, et que la distance physique demandée entre les Français serait rallongée. Le Haut conseil de la santé publique (le HCSP) doit notamment publier vendredi de nouvelles recommandations visant notamment à redéfinir les cas contact.

Les cas contacts sont les personnes qui ont été en contact de personnes malade ou présentant des symptômes (cas probables). Jusqu'à maintenant, il fallait avoir eu «*un contact direct avec un cas, en face-à-face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée*», pour être considéré comme cas contact. À partir de ce vendredi, cette distance s'établit à 2 mètres.

À VOIR AUSSI - Variants: Karine Lacombe explique pourquoi le gouvernement recommande désormais une distanciation sociale de deux mètres

Fin des masques artisanaux

Afin d'entraver la circulation du virus, les masques artisanaux ne seront désormais plus considérés comme suffisants. «*Le HCSP recommande aux Français, et c'est la recommandation que je leur fais également, de ne plus utiliser le masque artisanal qu'on a fabriqué chez soi*», déclarait Olivier Véran, jeudi soir sur TF1, confirmant l'avis que le HCSP avait émis en début de semaine.

Un nouveau décret devrait être promulgué ce vendredi où figureront les recommandations du HCSP. Désormais, seuls trois types de masques devront donc en principe être portés dans l'espace public, même s'il sera difficile de s'assurer en pratique du respect de cette consigne: les masques chirurgicaux (issus du monde médical, avec une face bleue et une face blanche), les FFP2 (les plus protecteurs) et les masques en tissu industriels dits «*de catégorie 1*». Selon les normes élaborées par l'Afnor, les masques de catégorie 1 filtrent 90% des particules, tandis que ceux de catégorie 2 n'en bloquent que 70%.

Ces annonces interviennent alors que les 27 pays membres de l'Union européenne se sont réunis en visioconférence jeudi soir pour un sommet consacré à la lutte contre la pandémie. *«Le message essentiel est de se préparer à une escalade rapide de la rigueur des mesures (pour contrer le virus) dans les semaines à venir afin de préserver les capacités de soins, ainsi que d'accélérer les campagnes de vaccination»*, a prévenu l'agence européenne chargée des épidémies, basée à Stockholm. Les 27 pays de l'UE se sont déjà accordés sur la nécessité de diminuer les mouvements transfrontaliers.